



2026

# AIDE\* AUX RETRAITES A LA PRATIQUE SPORTIVE, DE LOISIRS ET CULTURELLE

MAIRIE DE LA BUISSIERE  
04.76.97.32.13  
[contact@mairie-la-buissiere.fr](mailto:contact@mairie-la-buissiere.fr)

\*sous conditions de situation  
et de revenus

La Mairie propose une aide à la pratique sportive, culturelle ou loisirs pour les retraités et à mise en place un dispositif en fixant le montant de l'aide à 105 €, sous condition de situation et de revenus.

Bonne rentrée sportive, loisir et culturelle !



## Conditions d'attribution

- Être domicilié(e) à La Buisnière.
- Être à la retraite et non imposable
- Être inscrit(e) dans un club sportif, loisir ou culturel dans une association ou un organisme.

## Montant de l'aide

105 € versés sous forme de virement.

**Possibilité de cumuler une aide pour une activité sportive et une aide pour une activité culturelle dans la limite de 105€ par personne.**

Les aides seront accordées dans l'ordre d'arrivée des demandes et dans la limite de la dotation annuelle.

## Modalités

Pour en bénéficier, **merci de remplir la demande d'aide** et de la retourner avec les documents suivants, **du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 au 1<sup>er</sup> décembre 2026** à :

### Accueil de la Mairie

- La demande d'Aide complétée
- 1 justificatif de domicile de l'année en cours
- avis non-imposition
- 1 relevé d'Identité Bancaire au nom du demandeur
- 1 Pièce d'identité
- Fiche d'adhésion / inscription ou une facture de l'organisation pour l'année en cours mentionnant le montant de la cotisation annuelle